MediData

MediData AG
Platz 6
6039 Root D4

T. +41 41 368 23 23
F. +41 41 368 23 33
www.medidata.ch

Contrat du produit Vérification de solvabilité

entre

MediData AG, Platz 6, 6039 Root D4

ci-après dénommée «MediData»

et

la **partie contractante**

ci-après dénommée la «partie contractante»

1. Objet du contrat

Le présent contrat de produit régit la relation contractuelle entre la partie contractante et MediData pour le produit Vérification de solvabilité. Le produit Vérification de solvabilité permet à la partie contractante d'obtenir des informations sur la solvabilité de personnes privées domiciliées en Suisse. MediData se procure les données pour la vérification de solvabilité auprès de son fournisseur et les met à la disposition de la partie contractante via son réseau MediData. Le réseau MediData est une plateforme d'échange de données qui garantit un échange de données fiable et sûr entre les participant·e·s au réseau MediData.

Le contrat de participant sous-jacent et ses composantes font partie intégrante du présent contrat. En cas de contradiction entre les différentes dispositions, c'est l'ordre de priorité défini dans le contrat de participant qui s'applique.

2. Prestations de MediData

MediData met à la disposition de la partie contractante des données personnelles issues de la base de données de son fournisseur via des interfaces électroniques cryptées. MediData ne garantit toutefois pas que les informations fournies par son fournisseur soient correctes et actuelles et que son service de vérification de solvabilité soit disponible sans interruption.

MediData fournit à la partie contractante des prestations conformément à la description du produit sur le site web de MediData.

MediData assure le service client conformément à l'édition en vigueur du contrat de niveau de service (MediData SLA). Le support pour les personnes contrôlées (patient·e·s) est exclusivement proposé par le fournisseur.

3. Protection des données

La partie contractante s'engage à respecter les dispositions légales relatives à la protection des données qui lui sont applicables. Selon la loi suisse sur la protection des données, une partie contractante ne peut en principe obtenir les données nécessaires à la vérification de solvabilité d'une personne physique que si elle dispose d'une preuve d'intérêt (p. ex. conclusion ou exécution d'un contrat). La partie contractante s'engage à archiver la preuve d'intérêt physique pendant au moins 2 ans après la demande de MediData en vue d'un éventuel contrôle par sondage et à la fournir à MediData dans les deux semaines.

L'utilisation et l'exploitation des informations proposées ne sont autorisées qu'à la partie contractante et à ses employé·e·s. Toute autre utilisation sans autorisation écrite préalable de MediData est considérée comme abusive. Toute transmission à des tiers des informations mises à disposition est interdite.

La partie contractante tient MediData entièrement responsable en cas de violation de la législation applicable en matière de protection des données, d'autres dispositions légales ou d'obligations contractuelles.

4. Importance des résultats de la vérification

La vérification de solvabilité offre uniquement une aide à la décision à la partie contractante. Les décisions relatives à la réalisation d'un acte juridique et à ses conditions économiques générales sont prises exclusivement par la partie contractante. Les recommandations se basent sur des valeurs empiriques et ne sont donc pas contraignantes, et ce sans exception. Le fournisseur de MediData n'assume aucun risque de crédit ni aucune responsabilité dans ce contexte. En outre, la partie contractante n'est pas autorisée à motiver une décision de refus de conclure un acte juridique avec un tiers sur la base du résultat de la vérification de solvabilité. Si le/la client·e enfreint ces obligations et que MediData et/ou ses partenaires sont poursuivis par le tiers pour quelque raison que ce soit, le/la client·e est tenu·e de libérer MediData ainsi que ses partenaires de toute prétention du tiers à la première demande et de les indemniser.

5. Prix du produit

Les conditions s'appliquent conformément aux dispositions tarifaires publiées sur le site web de MediData.

6. Garantie et responsabilité

MediData attire l'attention sur le fait que les données fournies à la partie contractante peuvent être incomplètes ou incorrectes (quant à leur contenu). MediData décline – dans la mesure permise par la loi – toute responsabilité. Dans les relations internes aux parties, seule la partie contractante est responsable des dommages causés par l'utilisation abusive de l'offre d'informations et de données de MediData par la partie contractante.